PRÉFECTURE DE LA SEINE-MARITIME
DCPE - BPP

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Ouvrage de lutte contre les inondations sur le bassin versant du Bièvredent
---
Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon
---

Il sera procédé **du mardi 21 novembre 2017 au mercredi 20 décembre 2017 inclus,** soit pour une durée de trente jours, à une enquête publique concernant la création d'ouvrages de lutte contre les inondations sur le bassin versant du Bièvredent.
Cette enquête se déroule sur le territoire des communes de Fry et Mésangueville.
La commune de Mésangueville est le siège de l'enquête.

Cette enquête porte sur les autorisations et déclarations visées à l'article R 214-1 du code de l'environnement et relatives aux rubriques **2. 1. 5. 0.** et **3. 2. 3. 0.** une déclaration d'intérêt général, une déclaration d'utilité publique de ces travaux et une enquête parcellaire.
Elle concerne des travaux et ouvrages liés a la création de retenues d'eau temporaires dans le bassin versant sous forme de barrages enherbés, de bassins tampons, de talus busés et mares tampons.

L'autorité compétente pour prendre les décisions d'autorisation, de déclaration d'intérêt général et de déclaration d'utilité publique est la préfète du département de la Seine-Maritime.

Pendant toute la durée de cette enquête, le dossier et un registre seront déposés dans les mairies de Fry et Mésangueville où les intéressés pourront en prendre connaissance aux jours et heures habituels d'ouverture de leurs bureaux au public.
Le dossier pourra également être consulté en ligne sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr) et sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques de l'État – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Monsieur Jacques Lamy, ingénieur territorial retraité, est désigné comme commissaire enquêteur
Le commissaire enquêteur assure trois permanences afin de recevoir les observations du public aux lieux, jours et heures suivants :
- mairie de Mésangueville : mardi 21 novembre 2017 de 16 heures à 18 heures 30 et mercredi 20 décembre 2017 de 14 heures à 17 heures
- mairie de Fry : vendredi 15 décembre 2017 de 9 heures à 12 heures

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.
Toute correspondance peut en outre être adressée :
- par écrit à l'attention du commissaire enquêteur à l'adresse de la mairie de Mésangueville - 346 rue du Bourg – 76780 Mésangueville
-par voie électronique, à l'adresse : communedemesangueville@wanadoo.fr à l'attention du commissaire enquêteur.
Ces observations et propositions sont tenues à la disposition du public dans les meilleurs délais à la mairie de Mésangueville.

Des informations relatives à l'enquête pourront être consultées sur le site de la préfecture (www.seine-maritime.gouv.fr).

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès du Syndicat mixte d'études, d'aménagement et d'entretien des bassins versants de l'Andelle et du Crevon - 12 route de la Capelle - 76780 Croisy sur Andelle (tel : 02 35 23 52 57).

À l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Mésangueville et à la préfecture (direction de la coordination des politiques de l'Etat - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché sur le territoire des communes de Mésangueville et Fry.